

Mlle LaMarsh: Monsieur l'Orateur, le bill, très court, ne comporte qu'un article. Il tend simplement à modifier la forme de la sentence imposée aux individus reconnus coupables d'un meurtre qualifié, afin que ces derniers soient exécutés dans la chambre à gaz et non par pendaison jusqu'à ce que mort s'ensuive.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1^{re} fois.)

LE DROIT D'AUTEUR

ABROGATION ET REMPLACEMENT DE LA LOI ACTUELLE

Mlle Judy V. LaMarsh (Niagara-Falls) demande à présenter le bill n° C-70, statuant sur le droit d'auteur au Canada et donnant suite à la Convention universelle sur le droit d'auteur.

L'hon. M. Pickersgill: Explications!

Mlle LaMarsh: Il s'agit de la réintroduction d'un bill visant simplement à remettre à jour une loi qui n'a pas été révisée depuis 1921.

L'hon. E. D. Fulton (ministre de la Justice): J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Je n'ai pas d'opinion préconçue en la matière, mais je tiens à signaler ceci à votre attention et à l'attention de la Chambre. Si je me souviens bien, il figure déjà dans le *Feuilleton*, sous le n° 6 des ordres du jour inscrits au nom du gouvernement, une résolution disant qu'il importe que les Chambres du Parlement ratifient la Convention universelle sur le droit d'auteur, signée par le Canada à Genève en 1952, etc.

J'admets que je n'ai pas examiné la question, mais j'ai cru devoir signaler la chose à Votre Honneur, pour qu'il en soit tenu compte plus tard. Il s'agit de savoir s'il est réglementaire de permettre à l'honorable représentante de présenter son bill en ce moment.

L'hon. J. W. Pickersgill (Bonavista-Twillingate): Quelques mots à propos du rappel au Règlement. Il me semble qu'une résolution de la Chambre n'aurait pas l'effet d'une loi. Ce que l'honorable représentante cherche à faire, c'est de proposer une mesure pour modifier la loi canadienne. A mon sens, il n'est pas incompatible que les Chambres du Parlement approuvent une convention qui existe déjà et adoptent ensuite une mesure législative pour la mettre en vigueur.

M. l'Orateur: Je remercie le ministre de la Justice de m'avoir signalé la question en invoquant le Règlement. Il n'y a pas d'incompatibilité à cette étape-ci, quoiqu'il puisse y en avoir au cours de l'étude des bills, si l'on s'aperçoit qu'ils sont identiques ou presque semblables; comme on le sait, la Chambre

ne peut poursuivre les mêmes débats à deux titres. Mais à cette étape-ci, rien ne s'oppose à ce que l'honorable représentante présente son bill.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1^{re} fois.)

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

ONTARIO—PROJET DE RÉORGANISATION DES TRIBUNAUX

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Paul Hellyer (Trinity): Je désire poser une question au ministre de la Justice. Peut-il nous dire si on l'a consulté au sujet de la réorganisation des tribunaux de l'Ontario que préconise le projet de loi que le procureur général de la province a présenté hier, à son Assemblée législative? Dans le cas de l'affirmative, nous dira-t-il s'il envisage de présenter bientôt à la Chambre les mesures complémentaires voulues?

L'hon. E. D. Fulton (ministre de la Justice): N'étant pas au courant du détail de la mesure que le procureur général de l'Ontario a présentée hier à son Assemblée législative, je ne suis pas en mesure de dire si on m'a consulté sur le projet lui-même. J'ajoute cependant que je me suis entretenu avec le procureur général de l'Ontario sur l'à-propos d'augmenter le nombre des juges des huit tribunaux de la province et que je lui ai dit que, sous réserve de l'approbation de mes collègues, j'étais prêt à recommander ici l'adoption des dispositions voulues à cet égard.

LE NATIONAL-CANADIEN

A PROPOS DE L'ACHAT DU «PACIFIC GREAT EASTERN RAILWAY»

A l'appel de l'ordre du jour.

M. H. W. Herridge (Kootenay-Ouest): Je désire poser une question au ministre suppléant des Transports. Le ministre peut-il dire à la Chambre si des discussions ont eu lieu entre des membres du gouvernement et des dirigeants du National-Canadien, ou des membres du gouvernement de la Colombie-Britannique, ou des dirigeants du *Pacific Great Eastern Railway*, au sujet de l'achat du chemin de fer par le National-Canadien, ou si on se propose d'en tenir?

L'hon. Gordon Churchill (ministre suppléant des Transports): Je considère la question comme un préavis et la transmettrai au ministre des Transports, mais il s'agit, de toute évidence, d'une question à inscrire au *Feuilleton*; elle est beaucoup trop longue pour qu'on puisse y répondre à l'appel de l'ordre du jour.